



ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT ET L'AIDE AUX PERSONNES AGÉES
DE LA RÉGION DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

PROCES-VERBAL
COMITE DE VIE SOCIALE
ALAPA « La Mesnie/MAPAD »
10 Avril 2024

Sur convocation en date du 15 février 2024, le Comité de Vie Sociale de l'ALAPA s'est réuni dans la salle de restauration de l'ALAPA La Mesnie le 10 Avril 2024 à 14h pour débattre de l'ordre du jour fixé préalablement.

Membres présents (voir émargements) :

Madame Maryse NOGAROLE, Présidente du CVS et résidente Mesnie ;

Monsieur Olivier ANFRY, Directeur de l'ALAPA ;

Madame Marie Hélène BESNIER, Secrétaire du Conseil d'Administration de l'ALAPA ;

Madame Maud CHASSEVENT, représentante familles ;

Madame Béatrice VERHAEGE, élue du Comité d'Entreprise de l'ALAPA ;

Monsieur Morgan DEPINOY, Psychologue de l'ALAPA et Psychologue du travail ;

Madame Julie FOTINAR, Cadre de Santé de l'ALAPA ;
Madame Sylvie LAMARE, Médecin Coordinatrice de l'ALAPA ;
Madame Laurence GARET, Intervenante de l'association JALMALV
(Jusqu'à la mort accompagner la vie) ;
Madame Monique GUERARD, Représentante Familles ;
Madame Fabienne YVANOFF, animatrice de la Mesnie ;
Monsieur Jean Paul DESFONTAINES, Représentant Familles
MAPAD ;

1/ Validation du PV du CVS du 23 janvier 2024.

Validation à l'unanimité des membres présents.

2/ Point sur les éventuels événements indésirables de la structure ainsi que les correctifs (prévention et lutte contre la maltraitance).

Conformément à la législation en vigueur, le CVS est averti de tout événements indésirables de la structure ainsi que des correctifs apportés.

Le psychologue de la structure chargé du suivi de ce point présente les 3 événements indésirables non graves ayant eu lieu depuis le dernier CVS.

Il souligne également la mise en place du comité d'éthique dont les premiers travaux se sont portés sur le droit à l'image et l'intérêt ou non de la mise en place de caméras de surveillance. L'avis du CVS est réservé sur l'éventuelle mise en place de caméras de surveillance dans les locaux communs.

Le directeur rappelle l'importance de prévenir et de lutter contre la maltraitance en soulignant :

- Le document mis à disposition de toutes et tous pour signaler tous événements indésirables mineurs ou graves ;

- La charte de non sanction du personnel pour signaler tous évènements indésirables mineurs ou graves ;
- La mise en place depuis plusieurs années de la formation Humanitude à destination du personnel afin de promouvoir la bientraitance.

3/ Point sur le fonctionnement et l'organisation de la structure.

Le directeur en préambule insiste sur la pérennité des équipes professionnelles de la structure qui constitue une ossature garantissant une prise en charge de grande qualité.

Afin de remédier aux difficultés de recrutement d'aides-soignantes diplômées, l'association assure un encadrement d'une dizaine d'ASH en validation d'acquis et d'expériences. Elles sont encadrées deux fois par mois par une cadre de santé et formatrice IFAS Sylvie COUTURIER.

La responsable du suivi de la résidence autonomie Mathilde BAUCHERON (fin de contrat en qualification) sera remplacée par Hugo HODEMOND à compter de septembre, lui aussi en contrat de qualification.

4/ Point sur les animations, les activités et les prestations proposées.

L'animatrice effectue un large tour d'horizons des différentes activités proposées : gym douce avec SIEL BLEU, ateliers mémoires, sorties extérieures, art floral avec Francis, ateliers d'écriture, lien social avec la venue d'animaux (Marion DRUMARD), le tiers-lieu...

5/ Point sur l'entretien des locaux et les travaux planifiés.

Les travaux planifiés pour 2024 sont :

- Nouveau système de chauffage propre pour la Mesnie pour 204.114,71 euros ;
- Sécurisation du parc de la résidence ;

- Salle cinéma pour la MAPAD ;
- Achat de nouveaux mobiliers Mesnie et MAPAD.

6/ Point sur l'organisation de travail des salariés.

Le staff IDE, à sa demande, est passé en journée de 12h.

Présentation de la part du psychologue du travail, Morgan DEPINOY, d'un plan d'amélioration des conditions de travail via un plan d'actions pour 2024/2025 afin de répondre à un projet de l'ARS (septembre 2024).

7/ Bilan de l'enquête de satisfaction 2023 de la structure.

Une double enquête de satisfaction a été diligentée pour 2023 concernant la partie EHPAD Mesnie et MAPAD ainsi que la résidence autonomie.

Les familles et résidents ont été sollicités.

Près d'une soixantaine de questionnaires ont été retournés.

Les points forts de l'établissement :

- Qualité et quantité des menus ;
- Qualité de l'environnement ;
- Qualité des équipes ;
- Le respect des résidents ;
- La prise en charge soins.

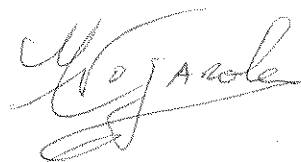
Les points à améliorer :

- La variété des animations ;
- La connaissance du Tiers-Lieu.

8/ Questions diverses.

Néant.

Madame Maryse NOGAROLE
Présidente en exercice du Comité de Vie Sociale
De l'ALAPA

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'M. Nogarole', with a stylized flourish at the end.

Destinataires :

Membres du CVS.



PROCES-VERBAL

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

MARDI 23 JANVIER 2024

ETAT EMARGEMENT PRESENTS :

ANFRY Olivier, Directeur
LE DOUGET Benoit, Directeur Adjoint
DOCTEUR LAMARE Sylvie, Médecin de la structure
FOTINAR Julie, Cadre de santé de la structure
DEPINOY Morgan, psychologue de la structure
BAUCHERON Mathilde, chargée de la résidence autonomie
VERHAEGE Béatrice, secrétaire
BESNIER Marie-Hélène, Administratrice au Conseil d'Administration
NOGAROLE Maryse, Présidente du CVS
FRANCOISE Patrice, représentant des résidents
GUERARD Monique, représentant des familles
DESFONTAINES Jean-Paul, représentant des familles
GARET Laurence, représentante de l'association JALMALV

1/ VALIDATION DU PV DU 27 SEPTEMBRE 2023 :

Validation à l'unanimité des membres présents.

2/ CONSULTATION NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR CONFORME AU DECRET N° 2022-688 DU 25 AVRIL 2022 :

Il est proposé un nouveau règlement intérieur conforme au décret n° 2022-688 du 25 avril 2022.

Il est validé et signé par sa présidente Madame Maryse NOGAROLE.
Ce règlement est annexé au présent PV.

3/ POINT EVENEMENTS INDESIRABLES ET CORRECTIFS :

Un point est effectué, et le sera systématiquement à chaque CVS, sur les événements graves et les correctifs apportés par le psychologue de la structure Morgan DEPINOY. Un prochain comité d'éthique se tiendra afin de travailler sur des thématiques liées notamment à la bientraitance et à la fin de vie.

4/ POINT ORGANISATION RH :

Le directeur adjoint en charge des ressources humaines Benoit LE DOUGET présente la nouvelle organisation du staff infirmiers. Il évoque également le système des VAE aides-soignantes en place.

5/ POINT ANIMATION :

Un point de toutes les animations prévisionnelles est effectué par notre responsable Mathilde BAUCHERON.

Un renforcement des animations a été mis en place avec SIEL BLEU, les ateliers floraux, les sorties culturelles...

6/ POINT ENTRETIEN DES LOCAUX :

De nombreux travaux de rénovation sont en cours :

MAPAD : Mise en service des 2 nouvelles ballons d'eau chaude thermodynamiques, mise en place de l'doucisseur d'eau, réparation des placards des chambres, nettoyage de Printemps du parc intérieur.

MESNIE : Travaux de peinture dans les chambres, ponçage des rampes des couloirs, peinture des cuisines, mise en place de stop lit pour protéger les prises électriques, mise en place de baguettes d'angle.

Des études et des devis sont en cours afin de changer à court terme les chaudières vieillissantes de la structure.

7/ ELABORATION DE L'ENQUETE DE SATISFACTION 2023 DE LA STRUCTURE :

L'enquête de satisfaction 2023 est validée, elle sera envoyée et débriefée au prochain CVS d'avril prochain.

8/ BILAN FINANCIER :

L'expert-comptable de la structure interviendra courant janvier et février pour établir le bilan 2023 de la structure. Le commissaire aux comptes viendra ensuite auditer le bilan.

Selon les premiers éléments, un équilibre financier est attendu.

9/ QUESTIONS DIVERSES :

Validation et distribution des documents suivants mis à jour pour 2024 :

- Texte fondateur rénové du comité d'éthique et charte éthique ;
- Fiche de saisine du comité d'éthique ;
- Livret accueil résidence autonomie ;
- Livret d'accueil EHPAD et MAPAD ;
- Contrat de séjour ;
- Projet associatif ;
- Règlement de fonctionnement ;
- Livret d'accueil des salariés ;

Maryse NOGAROLE
PRESIDENTE DU CVS

